



L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES OPÉRATIONS ET LES PROGRAMMES RELATIFS AUX AIRES PROTÉGÉES EN AFRIQUE

Rapport de la deuxième conférence des Directeurs des Aires protégées en Afrique (APAD)

Rapport élaboré par Jane Otieno (APAC) et révisé par Caroline Nyamamu (IUCN) et Eileen Kairu (AWF)

TABLES DES MATIERES

Sigles.....	3
Résumé.....	3
Introduction.....	4
Objectifs de la Conférence.....	5
Résultats de l'enquête en ligne et recommandations de la première conférence de l'APAD.....	5
Participation du Congrès sur les aires protégées en Afrique (APAC).....	6
Compte-rendu des discussions de groupe.....	8
Recommandations.....	9
Conclusion.....	12
Bibliographie.....	13
Annexe 1 : Programme de la Conférence.....	14
Annexe 2 : Liste des Participants.....	15
Annexe 3 : Remarques sur la première session des groupes de discussion.....	17
Annexe 4 : Remarques sur la première session des groupes de discussion.....	20

Photo de couverture : Barrage de Kariba au Zimbabwe par Peter Chira de AWF

SIGLES

APAC	Congrès sur les aires protégées en Afrique
APAC	Administrateurs des aires protégées en Afrique
ANA	American Nurses Association
UA	Union Africaine
AWF	Fondation des Aires protégées en Afrique
COVID-19	Maladie à coronavirus de 2019
ESARO	Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et Australe (East and Southern Africa Regional Office)
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
AP	Aires protégées
CMAP	Commission mondiale des aires protégées
WPC	Congrès mondial sur les parcs

RÉSUMÉ

Le présent rapport est le compte rendu des travaux et des conclusions de la deuxième conférence virtuelle des directeurs des aires protégées d'Afrique, organisée le 17 août 2020. La conférence a été une excellente occasion pour les directeurs des zones protégées et autres experts de la conservation de prendre connaissance des résultats de l'enquête en ligne réalisée sur la COVID-19 et des recommandations de la première conférence des directeurs des aires protégées en Afrique qui s'est tenue les 22 et 23 avril 2020. Des informations sur la Conférence sur les zones protégées en Afrique (APAC) ont également été fournies et les administrateurs des aires protégées ont eu l'occasion de se joindre au processus de l'APAC. Les résultats de cette conférence ont présenté les réflexions des participants sur le rapport d'enquête en ligne sur la COVID -19 de juin 2020, les recommandations sur la création d'une plateforme unifiée pour les responsables des aires protégées en Afrique, les suggestions sur la manière de mettre en place un mécanisme de financement efficace pour les crises régionales liées à la faune et à la flore et les recommandations sur la participation du directeur des zones protégées d'Afrique dans le processus du Congrès sur les aires protégées en Afrique (APAC).

INTRODUCTION

La conférence a rassemblé plus de 45 participants comprenant des directeurs d'aires protégées de 13 pays d'Afrique, leurs représentants et des experts en conservation de plusieurs organismes de conservation. (La liste des participants est disponible à l'**Annexe 2**).

Le discours d'ouverture a été prononcé par Luther Bois Anukur, Directeur régional de l'UICN au Bureau régional de l'Afrique orientale et australe. Il a présenté le programme de la conférence, en insistant sur la nécessité d'amplifier le rôle essentiel des zones protégées dans la sauvegarde de la biodiversité, le maintien de l'équilibre des écosystèmes, la préservation des habitats importants et le renforcement de la résilience comme base de la sécurité de l'eau et de l'alimentation ainsi que comme moteur de la réussite économique.

Les effets négatifs de la COVID-19 ont été ressentis dans tous les secteurs, la réduction des revenus du tourisme étant au centre des problèmes des aires protégées. Les impacts sur les opérations dans les zones protégées et le manque de financement ont conduit à une pression accrue sur les ressources naturelles, avec une recrudescence des conflits entre l'homme et la faune sauvage.

« La CMAP a créé un groupe de travail sur la COVID-19 et est dirigée par Mariana Ferreira du Brésil. Pour rejoindre le groupe de travail, veuillez contacter : Kathy.s.mackinnon@gmail.com »

Kathy MacKinnon, présidente de la CMAP à l'UICN-, a exprimé sa satisfaction quant aux efforts déployés pour trouver le lieu qui accueillera le Congrès africain sur les zones protégées à Kigali, au Rwanda, du 18 au 23 octobre 2021.

Elle a également fourni des informations sur le groupe de travail sur la COVID-19 de la CMAP et sur les programmes de petites subventions en place, établis par ¹ la BIOPAMA et ² l'UICN pour soutenir les aires protégées en temps de crise.

¹ Des informations relatives aux subventions en matière d'intervention rapide de l'UICN-SOS sont disponibles à l'adresse <https://www.saveourspecies.org/rapid-action-grants-1>

OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

Les objectifs de la deuxième conférence virtuelle de l'APAD étaient les suivants

1. Renforcer le rôle des directeurs des aires protégées dans la redéfinition de l'avenir, notamment en travaillant ensemble dans un cadre établi : le Forum des directeurs des aires protégées en Afrique.
2. Mettre en exergue le rôle des directeurs des zones protégées d'Afrique dans le premier Congrès sur les aires protégées en Afrique (APAC) visant à permettre la construction d'une vision commune pour l'Afrique.

RESULTATS DE L'ENQUETE EN LIGNE ET RECOMMANDATIONS DE LA PREMIERE CONFERENCE DE L'APAD

Frederick Kwame Kumah, vice-président des affaires extérieures de l'AWF, a dirigé cette session en présentant les résultats de l'enquête en ligne et les recommandations formulées lors de la première conférence de l'APAD qui s'est tenue en avril 2020. ([Retrouvez la présentation ici](#)).

L'enquête a permis d'évaluer 23 opérations et programmes de sites protégés et bien que l'équipe d'enquête ait touché tous les pays d'Afrique, seuls 14 pays ont répondu. Tous ont déclaré que la propagation de la pandémie avait eu un impact significatif sur toutes les opérations et tous les programmes évalués, mais dans une mesure plus ou moins grande selon le pays concerné.

La plupart des pays ont fait état d'incidences sensibles dans les activités liées à la surveillance du commerce illégal d'espèces sauvages, à la collecte de renseignements de sécurité et à la réalisation d'enquêtes de sécurité. Ils ont également fait état d'un financement insuffisant pour poursuivre les opérations de base au-delà de trois mois après la pandémie.

Une majorité a indiqué que la collaboration entre les aires protégées et les partenaires, notamment les collectivités locales, les chercheurs et le secteur privé, avait été gravement touchée ainsi que de nombreux projets sur le terrain, en particulier ceux qui étaient soutenus par des ressources provenant du tourisme, d'où la perte des moyens de subsistance.

L'enquête a révélé que le soutien aux collectivités locales était une priorité et que l'espace entre les aires protégées et les collectivités devait être géré avec soin si nous voulions continuer à protéger la faune et la flore sauvages et prévenir de futures pandémies.

L'absence de lignes directrices pour les interventions d'urgence et le manque de préparation ont eu un impact important sur la façon dont les autorités des aires protégées ont réagi à la pandémie. Il y avait des lacunes évidentes dans les capacités et les compétences concernant la COVID-19 et la manière de s'y attaquer.

L'enquête a également mis en évidence l'incapacité du gouvernement national à réserver des fonds pour les aires protégées, ce qui a laissé la plupart des zones protégées sans aucun recours pendant la pandémie.

Les enjeux majeurs nécessitant une attention particulière ont été identifiés comme suit ;

1. Le renforcement des capacités des aires protégées dans leur ensemble pour faire face à la COVID-19, dans un premier temps et à l'avenir. Mise à disposition de fonds, de capacités techniques, d'équipements de protection de base, de partenariats, etc.
2. Permettre un dialogue au niveau régional afin de lutter contre la COVID-19 et de prévenir de futures épidémies.
3. Consolider le rôle des aires protégées dans la préservation de la santé et du bien-être de l'homme.
4. Mettre en valeur le rôle essentiel des aires protégées dans la dimension économique de la société.
5. Mettre en place un système continental de sites protégés écologiquement représentatifs et efficacement gérés pour un environnement sain et la prévention de futures pandémies.

Les recommandations suivantes ont été adoptées lors de la première conférence des responsables des aires protégées en Afrique ;

1. La création d'un forum des directeurs des aires protégées en Afrique pour que les directeurs se rencontrent et délibèrent sur certaines questions.
2. La formulation d'une politique et de lignes directrices de préparation et de riposte face aux situations d'urgence au niveau continental afin de permettre une approche globale, normalisée et cohérente à l'effet de faire face aux futures pandémies.
3. La création d'un fonds de crise pour la faune africaine afin d'aider à faire face aux futures pandémies.
4. Faire pression sur les États africains pour qu'ils soutiennent davantage les aires protégées en allouant des fonds suffisants provenant des budgets nationaux
5. Mise en place de moyens pratiques pour relever les défis communs dans des domaines tels que la perte de biodiversité, le commerce illégal d'animaux sauvages, les épidémies et l'impact du changement climatique sur les aires protégées au niveau continental.

PARTICIPATION DU CONGRES SUR LES AIRES PROTEGEES EN AFRIQUE (APAC)

Luther Bois Anukur, Directeur régional de l'UICN, Bureau régional de l'Est et du Sud, a fait une présentation détaillée sur le déroulement du congrès. L'APAC est le premier congrès régional jamais organisé pour permettre un échange de bonnes pratiques et de processus de mise en œuvre pouvant être reproduits sur tout le continent. Ce congrès est une initiative de l'UICN-WCPA en tant que subdivision du Congrès mondial sur les parcs (CMP) qui se tient tous les dix ans.

Un protocole d'accord entre le Rwanda et l'UICN a déjà été signé, confirmant que le congrès se tiendrait à Kigali au Rwanda, du 18 au 23 octobre 2021. Dans la perspective de l'événement principal, le secrétariat de l'APAC a été créé et sera installé dans les locaux de l'AWF.

**« Trois réunions régionales auront lieu au Rwanda en 2021 :
Comment harmoniser les thèmes de ces différents événements ? La
3ème conférence africaine sur les écosystèmes du 1er au 5 mars,
l'ICCB du 18 au 22 juillet et l'APAC du 18 au 23 octobre »**

Florence Palla

Parmi les autres indications sur les progrès de l'APAC, citons la formation des comités de direction et de planification et les efforts en cours pour faire participer le gouvernement rwandais. Parmi les comités de l'APAC figurent le comité directeur international (ISC), le comité d'organisation du congrès (COC), le comité de communication et de marketing des relations publiques, le comité de logistique et d'administration et le comité de programme. Au nombre des résultats attendus de l'APAC figurent notamment l'élaboration d'un argumentaire en faveur des zones protégées, la stratégie de mise en œuvre du cadre de la CDB pour la biodiversité après 2020 et l'élaboration d'une vision commune pour les zones protégées en Afrique. (Pour plus d'informations sur les objectifs et les résultats escomptés de l'APAC cliquer sur [Présentation sur l'APAC.pptx](#))

³Il a ensuite présenté le volet APAC et les thèmes transversaux et a brièvement expliqué comment ils sont organisés, après quoi il a introduit la deuxième séance de discussion de groupe

3 Pour toute information sur la faune et le changement climatique dans la Corne de l'Afrique, en particulier en Somalie, contactez le directeur de la faune et des forêts, M. Ahmed Osman Email : busuri555@gmail.com, ou le directeur de l'ingénierie du changement climatique. Abdisamad H. Ahmed Email : shirwac@gmail.com,- Abdisamad H. Ahmed

COMPTE-RENDU DES DISCUSSIONS DE GROUPE

Pour ce qui est des réflexions des participants sur les résultats de l'enquête en ligne, ces derniers ont noté le degré élevé d'incertitude au moment où l'enquête a été menée. Ils ont indiqué avoir surmonté la crise, avec un peu plus d'expérience pour faire face aux impacts qui en découlent.

Les résultats de la première conférence de l'APAD ont suscité de nombreuses attentes, dans la mesure où ils ont permis d'aborder les enseignements tirés de la situation de la COVID-19 et de convaincre les gouvernements d'intégrer les aspects de l'environnement et de la conservation dans leurs différents entretiens.

La nécessité de disposer d'une structure unifiée pour les directeurs des aires protégées d'Afrique afin de canaliser leurs préoccupations et de faire entendre leur voix a suscité un vif intérêt.

La plupart des participants ont également salué la possibilité de participer à une réunion de haut niveau des États africains qui communiquerait les messages convenus lors de ces forums.

Le rôle et l'importance des communautés locales ont été réaffirmés, tout en soulignant la nécessité de valoriser davantage la conservation, de disposer d'une analyse de rentabilité bien structurée et intégrée, de sorte que les contributions qui garantissent la conservation à long terme soient également comprises par les acteurs non concernés par la conservation, nos gouvernements, l'Union africaine et la communauté internationale. Les participants se sont montrés très préoccupés par la manière de s'adapter à la croissance et au développement soutenus de l'Afrique et par leur impact sur la conservation.

En ce qui concerne la contribution à la CDB après 2020, voici quelques-uns des messages convenus que les participants espéraient que l'APAC aiderait à consolider ;

- 1.** Les voix communes autour de la gestion des zones protégées au-delà des limites des zones protégées.
- 2.** Les messages uniformes aux personnes qui soutiennent la conservation dans les pays africains.
- 3.** Les messages consolidés que nous voulons mettre en avant concernant la biodiversité et le développement.
- 4.** Le rôle de la jeunesse. Comment le rôle de la jeunesse serait-il intégré dans les différents aspects de la gestion des aires protégées ?
- 5.** Comment tirer parti de la technologie dans un mécanisme de riposte.

La question du financement a été mise en avant avec des recommandations sur la réflexion sur les mécanismes de financement en place, c'est-à-dire la BIOPAMA, l'UNESCO, le site de la Water Héritage. La mise en place d'un fonds

d'affectation spéciale qui permettrait de combler les lacunes et d'encourager les gouvernements à investir dans les aires protégées, car celles-ci constituent une garantie pour la santé et l'économie en temps de crise. En fin de compte, il était évident qu'un forum serait nécessaire pour rassembler ces réflexions afin d'intégrer les possibilités offertes par l'APAC en matière de coopération.

RECOMMANDATIONS

Le rapport d'enquête a fait ressortir un manque de collaboration et de préparation, notamment en termes de capacité financière, de technologie coordonnée et d'informations insuffisantes sur la COVID-19 et les zoonoses en général. Pour remédier à cette situation, la conférence a formulé les recommandations suivantes :

Collaboration

- Présenter un plan d'affaires solide pour les autorités publiques susceptible d'attirer les investisseurs et les parties prenantes au sens large (mettant en évidence les possibilités, par exemple l'intégration de la dimension de genre, le rôle des autorités publiques dans l'atténuation du changement climatique, la création d'emplois, etc.)
- Partenariats : L'enquête et les discussions doivent s'adresser aux parties prenantes et aux publics à des niveaux plus élevés, par exemple les Nations unies, la CDB, etc. Transmettre le message dans une terminologie qui pourrait être facilement comprise par le public cible puisque les messages de cette nature sont toujours scientifiques.
- Disposer d'un mandat global similaire à celui des ODD.

Établissement du budget des aires protégées et définition de modèles économiques :

- L'enquête a permis aux écologistes de faire avancer le programme de conservation au niveau local, régional et mondial.
- Il convient de réfléchir à des mécanismes de financement durables à long terme, en tenant compte du coût de l'activité dans la perspective d'une nouvelle normalité.
- Comment préparer des modèles de financement pour les aires protégées ? Il est nécessaire de déterminer leur coût et de quantifier le nombre de personnes qui bénéficient des aires protégées.
- Élaborer une nouvelle vision pour les AP avec des solutions de partenariat pour des parties prenantes plus vastes.
- Investir dans des technologies appropriées/coordonnées.

Lien avec les institutions de niveau régional, tant au plan social que politique

- Examiner les interventions actuelles des gouvernements et du secteur privé et en tirer des enseignements.

- Poursuivre ce type de suivi/enquête : Envisager une enquête de suivi et définir un moment où celle-ci peut être entreprise. Inclure divers domaines de répondants dans l'enquête de suivi.
- Élaborer un compte rendu/ mettre à disposition des informations sur la propagation et la naissance de nouvelles maladies zoonotiques.

Forum/ plate-forme des directeurs des aires protégées en Afrique

- Concevoir la plate-forme avec des objectifs et des fonctions clairement définis pour améliorer la communication. Évaluer également des facteurs tels que les coûts, les fonctions et les acteurs clés.
- Établir des liens entre la plate-forme et un certain nombre de forums/d'institutions en charge des zones protégées en place à un niveau plus élevé dans la région ainsi que des partenariats en place.
- Tirer des enseignements et des expériences des plateformes en place pour les responsables des aires protégées, en Afrique centrale par exemple

« BIOPAMA a lancé un programme de petites subventions d'interventions rapides pour aider les AP pendant la crise. Des subventions sont également disponibles dans le cadre du programme SOS de l'UICN ».

Kathy MacKinnon - Présidente de la CMAP

Mécanisme de financement régional pour les crises en Afrique

Les participants ont estimé que la crise de COVID-19 offrait l'occasion de s'impliquer dans la rationalisation des processus budgétaires et de la planification au niveau national. Il serait donc important de réfléchir à un mécanisme durable à long terme. La conférence a formulé les recommandations suivantes :

- Veiller à éviter les chevauchements, car de nombreuses subventions sont désormais versées sans fonction centrale.
- Obtenir la collaboration du gouvernement et veiller à ce qu'il mette plus d'argent de côté pour les aires protégées et la conservation en général. Le gouvernement doit comprendre que le respect de l'environnement est directement lié à la santé de la population, car il peut prendre des mesures en faveur de la durabilité et de la prise de responsabilité.
- Recenser les activités prioritaires susceptibles d'être menées directement par chaque pays et veiller à ce que chaque pays ait la possibilité de proposer le budget de fonctionnement minimum face à des catastrophes telles que les pandémies.

- Assurer la liaison avec l'Union africaine (UA) afin d'établir un mécanisme de financement unifié pour les AP, comme dans le cas du secteur de la sécurité.
- Mettre en place un système de financement des AP qui soit autosuffisant et durable. Les AP étaient déjà en crise avant la COVID-19 dans la plupart des endroits. Un système plus résilient est nécessaire avant même de commencer à discuter d'un fonds de crise.
- Combiner un mécanisme de financement traditionnel avec un mécanisme rapide pour se concentrer sur les crises.
- Déterminer si nous avons les moyens de fonctionner au cas où les ressources seraient mises à disposition ; l'accent devrait être mis davantage sur la manière dont nous pouvons mettre en œuvre les activités que sur l'obtention des fonds.
- Évaluer soigneusement la faisabilité de fonds centralisés ; les avantages et les défis impliqués, notamment le protocole qui devrait être mis en place, etc.... examiner les interventions actuelles des gouvernements et du secteur privé et en tirer des enseignements.

CONCLUSION

Nancy Ogonje, directrice générale de la East African Wildlife Society, a clôturé la rencontre en remerciant les participants et les organisateurs pour le succès de la conférence. Elle a particulièrement remercié Janvan Kombo, Assistant en matière de politique internationale et de relations avec les gouvernements (de l'AWF) pour son soutien informatique, Sophy Ajwala, directeur général (UICN-ESARO), Caroline Nyamamu, responsable de la communication régionale et des circonscriptions (UICN-ESARO), Eileen Kairu (AWF) et Jane Otieno, assistante administrative de l'APAC pour avoir pris des notes.

Elle a également remercié Luther Bois Anukur et Frederick Kwame Kumah pour les présentations qui ont servi de base aux discussions, Lucy Waruingi et Frederick Kwame Kumah pour les synthèses des discussions de groupe, Alain Ngonu pour les traductions, Luther Bois Anukur pour avoir présidé la réunion, tous les directeurs des zones protégées ayant participé à la réunion, tous les directeurs régionaux, les membres du COC, la CMAP et l'UICN, et a remercié l'AWF pour avoir accueilli la conférence.

Dans l'attente de la prochaine conférence, Nancy a exhorté tous les participants à tirer profit et à échanger au sein de leurs réseaux, car les leçons qui ont été partagées jusqu'à présent sont vitales et ont apporté des changements significatifs.

****** FIN DE LA CONFÉRENCE ******

BIBLIOGRAPHIE

Rapport de la première conférence africaine sur les aires protégées (Lien)

Pour toute information sur la faune et le changement climatique dans la Corne de l'Afrique, en particulier en Somalie, contactez le directeur de la faune et des forêts, M. Ahmed Osman Email : busuri555@gmail.com, ou le directeur de l'ingénierie du changement climatique. Abdisamad H. Ahmed Email : shirwac@gmail.com, - Abdisamad H. Ahmed

Des informations relatives aux subventions en matière d'intervention rapide de la BIOPAMA sont disponibles à l'adresse : <https://action.biopama.org/rapid-response-grant/>

Des informations relatives aux subventions en matière d'intervention rapide de l'UICN-SOS sont disponibles à l'adresse : <https://www.saveourspecies.org/rapid-action-grants-1>

Rapport sur les impacts de la pandémie de COVID-19 sur les activités et les programmes relatifs aux aires protégées en Afrique

ANNEXE 1 : PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE



II^{ème} Conférence virtuelle des directeurs des aires protégées . Programme

Annonces: Tous les participants sont priés de se connecter avant 13h 45 (TU + 3)

17 aout 2020	
But: 1. Suite à donner aux recommandations du <i>rapport de la conférence sur la COVID-19</i> 2. <i>Analyse des résultats du questionnaire d'enquête sur la COVID19 et accord sur les prochaines étapes</i> 3. <i>Accord sur le rôle des directeurs de aires protégées en Afrique au sein du Congrès sur les aires protégées</i>	
Heure	Activité
14 H 00 – 14 H 10	Accueil des participants, ouverture de la réunion, présentation de l'ordre du jour <i>Luther Anukur; Directeur régional, ESARO, UICN</i>
14 H 10 – 14 H 30	<i>Présentation des résultats du questionnaire - UICN</i> Présentation des principales recommandations de la conférence sur la COVID-19 <i>Frederick Kwame Kumah, Vice-président chargé des affaires extérieures à la AWF</i>
14 H 30 – 15 H 10	Groupes de discussion : 1. Réflexions sur le rapport de l'enquête - Qu'est-ce qui vous a le plus surpris dans le rapport d'enquête ? - Est-il nécessaire d'obtenir plus d'informations sur les conséquences de la COVID19 et quelles sont les informations supplémentaires requises ? 2. Créer un forum/une plate-forme pour les responsables des aires protégées 3. Élaborer une politique et des lignes directrices en matière de préparation et de réaction face aux situations d'urgence afin de permettre une approche normalisée et cohérente lors de futures pandémies 4. Mettre en place un mécanisme de financement régional pour la crise de la faune en Afrique
15 H 10 – 15 H 50	Présentations par les différents groupes de discussion
15 H 50 - 16 H 00	Exposé sur l'APAC <i>Luther Anukur; Directeur régional, ESARO, UICN</i>
16 H 00 - 16 H 20	Groupes de discussion : Quelle contribution concrète les Directeurs des aires protégées en Afrique souhaitent-ils apporter à l'APAC ?
16 H 20 – 16 H 40	Rapports de groupe par les représentants des groupes
16H 40 – 17 H 00	Synthèse des conclusions du congrès et allocution de Clôture / Motion de remerciement

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

#	Nom	Organisme et/ou Pays
1	Prosper Uwingeli	Rwanda
2	Abel Musana	Rwanda
3	Thulani Methula	Swaziland
4	Moustafa Fouda	Égypte
5	Ibrahim M. Goni	Nigeria
6	Suleiman Yahsaya	Nigeria
7	Agba Gabriel	Nigeria
8	Yakubo Kolo	Nigeria
9	Tondossama Adama	Cote d'Ivoire
10	Mammy Rakoto, DG/MNP	Madagascar
11	Abdisamad H. Ahmed	Somalie
12	Dr. Ameer Mohamed	Soudan
13	Luthando Dziba	SANParks
14	Fedinand C. KIDJO	Benin
15	Patience Gadiwa	Zimbabwe
16	Nuhu Bell	République du Niger
17	Mamady Saiba Keita	Guinée
18	Munira Anyonge	TNC
19	Janvan Kombo	AWF
20	Florence PALLA	IUCN-WCPA CAMEROON
21	Nancy Ogonje	East African Wildlife Society
22	Kathy MacKinnon	Présidente de la CMAP
23	Evelyn Namvua	Groupe de collaboration sur la biodiversité en Afrique.
24	Eileen Kairu	AWF basée à Nairobi au Kenya
25	Lucy Waruingi	African Conservation Centre / KENYA
26	Jeff Worden	WWF - International, Kenya
27	Leo Niskanen	Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et Australe
28	Fiesta Warinwa	AWF
29	Christine Mentzel	Bureau régional de l'IUCN pour l'Afrique orientale et australe, coordinateur de BIOPAMA pour l'AEA

30	Caroline Nyamamu	Bureau régional de l'IUCN pour l'Afrique de l'Est et Australe
31	Frederick Kwame Kumah	Vice-président de l'AWF
32	Harisoa Rakotondrazafy	Solutions WWF PANORAMA
33	James Isiche	IFAW
34	Josphat Ngonyo	ANAW
35	Sharize Odongo	AWF
36	Jane Otieno	APAC
37	Caroline Nyamamu	IUCN
38	Per Karlsson	AWF
39	Charles Oluchina	IUCN
40	Sophy Kategeka	IUCN
41	Indekhwa Anangwa	AWF
42	Philippe Mayaux	Union Européenne
43	David Onenchan	AWF
44	Alistair Pole	AWF
45	Alain Ngono	Interprète anglais-français
46	Charly Fauchaux	AWF
47	Luther Bois Anukur	IUCN
48	Sophy Ajwala	IUCN
49	Edwin Tambaria	AWF

ANNEXE 3 : REMARQUES SUR LA PREMIERE SESSION DES GROUPES DE DISCUSSION

Les participants ont été répartis en quatre groupes, dont trois étaient animés en anglais et un en français. Les groupes se sont vu attribuer des questions à débattre et chaque groupe a désigné un chef (un directeur des aires protégées) qui a dirigé les discussions de groupe et a présenté les recommandations de l'équipe en séance plénière.

La première séance de discussion de groupe a duré 40 minutes et les questions à débattre ont été réparties comme suit :

1. Réflexions sur le rapport de l'enquête (Groupes)
 - Qu'est-ce qui vous a le plus surpris dans le rapport d'enquête ?
 - Est-il nécessaire d'obtenir plus d'informations sur les conséquences de la COVID-19 et quelles sont les informations supplémentaires requises ? Comment espérez-vous que nous poursuivions les enquêtes à l'avenir ?
2. Créer un forum/une plate-forme pour les responsables des aires protégées (Quelles recommandations avez-vous pour l'organisation d'une plate-forme pour les directeurs des aires protégées ?) – Groupe 1
3. Élaborer une politique et des lignes directrices en matière de préparation et de réaction aux situations d'urgence afin de permettre une approche normalisée et cohérente lors de futures pandémies (Réflexion sur ce qui serait impliqué et sur la manière d'élaborer une politique et des lignes directrices en matière de préparation et de réaction aux situations d'urgence) – Groupe 2
4. Mettre en place un mécanisme de financement pour les crises régionales de la faune africaine (recommandations sur les mécanismes de financement, la manière de faire face aux futures pandémies et les mécanismes à mettre en place maintenant et à l'avenir pour permettre une riposte efficace chaque fois que nous sommes confrontés à une telle crise) – Groupe 3

Réactions au rapport d'enquête :

Le rapport d'enquête a fait ressortir un manque de collaboration et de préparation, notamment en termes de capacité financière, de technologie coordonnée et d'informations insuffisantes sur la COVID-19 et les zoonoses en général. Pour remédier à cette situation, la conférence a formulé les recommandations suivantes ;

Collaboration

- Présenter un plan d'affaires solide pour les autorités publiques susceptible d'attirer les investisseurs et les parties prenantes au sens large (mettant en évidence les possibilités, par exemple l'intégration de la dimension de genre, le rôle des autorités publiques dans l'atténuation du changement climatique, la création d'emplois, etc.)
- Partenariats : L'enquête et les discussions doivent s'adresser aux parties prenantes et aux publics à des niveaux plus élevés, par exemple les Nations unies, la CDB, etc. Transmettre le message dans une terminologie qui pourrait être facilement comprise par le public cible puisque les messages de cette nature sont toujours scientifiques.
- Disposer d'un mandat global similaire à celui des ODD.

Établissement du budget des aires protégées et définition de modèles économiques :

- L'enquête a permis aux écologistes de faire avancer le programme de conservation au niveau local, régional et mondial
- Réfléchir à des mécanismes de financement durables à long terme, en tenant compte du coût de l'activité dans la perspective d'une nouvelle normalité.
- Comment préparer des modèles de financement pour les AP ; il faut avoir un coût de valeur pour les AP et quantifier le nombre de personnes qui bénéficient des AP
- Élaborer une nouvelle vision pour les AP avec des solutions de partenariat pour des parties prenantes plus vastes

Proposition de plate-forme pour les responsables des aires protégées

Établir des liens entre la plate-forme et un certain nombre de forums/d'institutions en charge des zones protégées en place à un niveau plus élevé dans la région ainsi que des partenariats en place

- De nombreuses subventions sont actuellement octroyées, mais il n'y a pas de mécanisme centralisé. Il est important d'éviter le double emploi des mécanismes.
- Y a-t-il un avantage à ce que les fonds soient centralisés ? Quelle est la durée de vie des fonds ? Avons-nous besoin d'un protocole, d'un fonds permanent ou d'un mécanisme de préparation au lieu des fonds ?
- Combiner les fonds traditionnels avec le fonds d'urgence pour se concentrer sur les crises. Le problème est plutôt de savoir comment nous pouvons mettre en œuvre des activités et non pas

d'obtenir les fonds. Avons-nous les moyens de fonctionner même si nous avons les ressources ?

- Le Kenya a établi un précédent avec les plans de relance. Impliquer les gouvernements et s'assurer qu'ils mettent de l'argent supplémentaire de côté.
- Il faut amener les gouvernements à comprendre que leur rôle n'est pas figé dans les limites des parcs. Le bien-être de l'environnement est directement lié à la santé de la population. Le fonds doit également être dirigé par les gouvernements dans un souci de durabilité et de responsabilité. Les fonds ne doivent pas provenir uniquement de partenaires extérieurs.
- Nous devons pouvoir identifier les activités prioritaires qui peuvent être menées directement par nos États et être en mesure de suggérer le montant minimum, comme dans le cas des catastrophes naturelles.
- Assurer la liaison avec l'UA pour un financement harmonisé des AP en Afrique. Mettre de côté des fonds pour l'environnement comme ce qui est fait pour le secteur de la sécurité.
- Construire un réseau d'aires protégées auto suffisant et capable de créer son propre fonds "pour les mauvais jours". Les AP étaient déjà en crise avant la COVID-19 dans la plupart des endroits. Un système plus résilient est nécessaire avant même de commencer à discuter d'un fonds de crise.
- La crise nous a donné l'occasion de franchir le pas et nous pouvons maintenant rationaliser les processus de budgétisation et de planification au niveau national. Réfléchir à un mécanisme durable à long terme.

ANNEXE 4 : REMARQUES SUR LA PREMIERE SESSION DES GROUPES DE DISCUSSION

La deuxième séance de discussion de groupe a été fixée à 30 minutes. Chaque groupe a été invité à discuter des questions suivantes ;

1. Question d'ordre général : Quelle contribution concrète les Directeurs des aires protégées en Afrique souhaitent-ils apporter à l'APAC ?
2. Question concrète 1 : Quels sont les principaux résultats que les directeurs des aires protégées souhaiteront voir ?
3. Question concrète 2 : Quelles contributions les directeurs des aires protégées souhaiteront-ils apporter au comité de programme ? Volets de travail - (zones protégées, populations et biodiversité) et thèmes transversaux ?

1. Engagements des directeurs des aires protégées d'Afrique envers l'APAC/ quelle contribution les directeurs des aires protégées souhaiteront-ils apporter à l'APAC ?

- Fournir des informations et des données utiles sur les aires protégées et la conservation en général, c'est-à-dire effectuer une évaluation de la biodiversité sur les sujets requis pour évaluer les opportunités et les lacunes, mettre en évidence ce qui a été fait à travers les ressources naturelles transfrontalières afin de présenter les avantages ; présenter et raconter l'histoire des aires protégées.
- Proposer une vision pour l'APAC et la lier aux conférences mondiales ; effectuer des communications stratégiques pour l'APAC si nécessaire.
- Améliorer la participation des communautés et leur appropriation des zones protégées ; veiller à ce que davantage de jeunes et d'enfants participent à la gestion des aires protégées et reconnaître l'environnement comme un facteur déterminant pour assurer les moyens de subsistance des communautés et le développement durable.
- Envisager un plan d'activités global pour les aires protégées d'Afrique aux niveaux local et régional, qui puisse être lié à un plan global - élargir l'agenda en impliquant les différentes parties prenantes et les décideurs politiques. Mettre en évidence l'importance des aires protégées dans l'atténuation du changement climatique, l'importance de la biodiversité africaine pour la biodiversité mondiale et offrir des possibilités de partenariats.
- Collaborer à la mise en place d'un plan d'urgence pour les aires protégées.

- Politiques : Envisager des politiques conjointes transfrontalières impliquant des ressources naturelles partagées.
- Pollution plastique : Discuter et trouver des moyens de préserver les aires protégées africaines de la pollution par les plastiques.
- Participer à la lutte contre l'impact de la crise climatique sur la faune et la flore sauvages. Au titre du thème du changement climatique de l'APAC.
- Mettre à profit l'APAC pour échanger sur des expériences, des problématiques et des bonnes pratiques.
- Harmoniser l'utilisation des technologies émergentes pour les aires protégées
- Concilier les enjeux des droits de l'homme autour des aires protégées ; besoins humains vs. Conservation. Quels modèles de partage des bénéfices ?

2. Les attentes des directeurs des aires protégées vis-à-vis de l'APAC - Ce que les directeurs des aires protégées attendent de l'APAC :

- Prendre en compte les enjeux et les impacts du changement climatique lors de la conférence.
- Exercer des pressions pour le financement des zones protégées et montrer l'importance des AP dans l'atténuation du changement climatique.
- Engagement des gouvernements à financer les aires protégées et à renforcer la collaboration transfrontalière.
- Prise en compte des voix, en particulier celles des communautés vivant autour des aires protégées, c'est-à-dire des groupes autochtones.
- Implication des jeunes et des jeunes professionnels dans les aires protégées en tant que futurs gardiens de la faune et de la flore sauvages.
- Collaboration des organismes impliqués dans les aires protégées, tant au niveau local qu'international.
- Des sources de revenus autres que le tourisme dans lesquelles les communautés vivant autour des aires protégées peuvent investir.
- Structure homogène : Toutes les aires protégées doivent être harmonisées par le biais du congrès afin que les directeurs des aires protégées puissent parler d'une seule voix pour permettre la participation à des accords concrets menant à la constitution du Forum des chefs des aires protégées.

- L'APAC comme porte-parole des AP afin d'établir un pont entre les gouvernements et les AP. Le congrès devrait pouvoir s'exprimer sur l'interconnexion de l'environnement avec d'autres secteurs.
- Les partenariats avec les populations, en élevant les collectivités locales au rang d'acteurs clés, en reconnaissant l'environnement comme un facteur déterminant pour assurer les moyens de subsistance des communautés et le développement durable.
- Harmoniser l'utilisation des technologies émergentes pour les aires protégées
- Mise en commun des enseignements tirés.
- Conciliation des problématiques relatives aux droits de l'homme dans les aires protégées : Besoins humains vs. Conservation. Quels sont les modèles de partage des bénéfices nécessaires ?
- Inscription des conservatoires communautaires sur la liste des aires protégées de l'UICN.
- Prise en compte de l'impact des aires protégées par rapport au développement des infrastructures.
- Faire en sorte que les aires protégées africaines puissent être représentées là où elles sont nécessaires ; veiller à ce que les dirigeants africains soient bien représentés dans les discussions mondiales afin d'avoir une plus grande influence sur la prise de décision.
- Élargir le champ d'action des parties prenantes pour inclure la CMAE/UA/NEPAD sur le rôle des aires protégées de manière à leur permettre de rehausser leur profil et leur dotation en capital, sur les plans social, financier et humain.



*****FIN*****